



Charte d'Achats Responsables

Table des matières

Historique des révisions du document	2
1 Introduction.....	3
2 Objectifs de la Charte	3
3 Suivi et Responsabilité.....	4
4 Gouvernance et Responsabilités.....	4
5 Engagements de Sword Group Envers ses Fournisseurs.....	4
6 Engagements des Fournisseurs en matière de Droits des Travailleurs	5
6.1 Sécurité des travailleurs.....	5
6.2 Lutte contre le travail précaire.....	5
6.3 Prévention de la traite des êtres humains	5
6.4 Interdiction du travail forcé.....	5
6.5 Interdiction du travail des enfants.....	6
7 Mécanismes de surveillance et de mise en conformité.....	7
7.1 Audits et inspections	7
7.2 Formation des fournisseurs.....	7
7.3 Signalement et réparation	7
8 Engagement mutuel	8

Historique des révisions du document

Version	Modifications	Date	Auteur	Approuvé par
1.0	Objectifs ajoutés	2025-06-19	Piotr CZARNAWSKI	Stéphanie DESMARIS
1.1	Chapitre sur la sécurité et l'IA générative ajoutés	2025-07-28	Marc LAMOUREUX	Andrew THOM

1 | Introduction

La présente Charte Achats Responsables a pour vocation de promouvoir des relations éthiques, transparentes et durables avec nos fournisseurs, freelances et sous-traitants. Elle repose sur les principes des normes internationales, notamment les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Elle s'applique de manière générale aux fournisseurs et sous-traitants du Groupe Sword. Chaque entité ou succursale du Groupe adapte la portée de la Charte en fonction de la nature de ses activités et de ses relations fournisseurs.

2 | Objectifs de la Charte

La Charte Achats Responsables de Sword Group vise à :

- Partager les engagements du Groupe avec ses fournisseurs, sous-traitants et freelances, et assurer leur implication dans une démarche de développement durable.
- Garantir le respect des lois et règlements applicables dans chaque pays, en mettant en avant les principes éthiques et de responsabilité sociétale.
- Favoriser des relations commerciales équitables et transparentes, tout en prévenant les risques liés à l'éthique, aux droits humains et à l'environnement.
- Encourager une amélioration continue grâce à la collaboration active entre Sword Group et ses partenaires.
- Intégrer des critères environnementaux, sociaux et éthiques dans ses processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs.
- Renforcer les compétences des équipes Achats sur les enjeux du développement durable, à travers des actions de sensibilisation et de formation interne.

Afin de renforcer l'efficacité de cette démarche, le Groupe Sword se fixe les objectifs suivants :

- Intégrer systématiquement des critères RSE dans les appels d'offres et les contrats cadres,
- Atteindre 80 % de fournisseurs stratégiques évalués selon des critères RSE d'ici 2030,
- Déployer une charte fournisseurs responsables dans tous les pays d'implantation, à faire signer par tous les nouveaux partenaires,
- Favoriser les relations avec des fournisseurs engagés dans des démarches environnementales, sociales ou d'économie circulaire,
- Réaliser un suivi annuel des performances RSE des fournisseurs, avec mise en place de plans de progrès le cas échéant.

3 | Suivi et Responsabilité

La mise en œuvre de la présente charte est supervisée par le Comité de Gouvernance du Groupe Sword. Ce comité veille au respect des engagements, au déploiement auprès des parties prenantes et à l'amélioration continue de la démarche d'achats responsables.

Il est également chargé du suivi des objectifs opérationnels définis dans la présente charte, le déploiement international de la charte fournisseurs responsables, ainsi que l'évolution des plans de progrès mis en place à la suite des évaluations.

4 | Gouvernance et Responsabilités

La présente charte fait l'objet d'une révision régulière annuelle, sous la supervision du Comité de Gouvernance.

5 | Engagements de Sword Group Envers ses Fournisseurs

Sword Group s'engage à :

- Développer des relations commerciales durables et équitables, propices à la lutte contre les risques et les enjeux liés aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à l'éthique des affaires.
- Maintenir un dialogue constructif et ouvert avec ses fournisseurs pour les accompagner dans le respect des principes éthiques et de responsabilité sociétale.
- Sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants sur la base d'un processus d'achats impartial et transparent, selon des critères prédéfinis.
- Sensibiliser ses collaborateurs aux principes éthiques et à la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).
- Anticiper et accompagner tout désengagement éventuel de manière progressive pour éviter des situations de dépendance économique.

6 | Engagements des Fournisseurs en matière de Droits des Travailleurs

6.1 Sécurité des travailleurs

Les fournisseurs s'engagent à :

- Garantir un environnement de travail sûr et sain, conformément aux lois locales et normes internationales.
- Évaluer régulièrement les risques pour la santé et la sécurité.
- Fournir à leurs employés des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.
- Former les employés aux bonnes pratiques de sécurité et prévenir les accidents et maladies professionnelles.

6.2 Lutte contre le travail précaire

Pour favoriser la stabilité des emplois, les fournisseurs doivent :

- Limiter le recours aux contrats à court terme ou au travail sous-traité lorsque cela peut entraîner de la précarité.
- Fournir des contrats transparents stipulant clairement les conditions de travail et les droits des employés.
- Mettre en place des pratiques équitables pour intégrer durablement les travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement.

6.3 Prévention de la traite des êtres humains

Les fournisseurs doivent prendre des mesures proactives pour prévenir toute forme de traite des êtres humains :

- S'assurer que tous les travailleurs sont employés volontairement et sans contrainte.
- Établir des processus de diligence raisonnable pour détecter et éliminer toute forme de traite dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.
- Fournir un canal confidentiel pour signaler tout incident ou suspicion.

6.4 Interdiction du travail forcé

Conformément aux conventions de l'OIT, les fournisseurs s'engagent à :

- Ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire, que ce soit sous forme physique ou psychologique.
- S'assurer que les travailleurs ne sont pas contraints de rester en emploi par la confiscation de leurs documents ou le non-paiement de leur salaire.
- Respecter la liberté des travailleurs de quitter leur emploi conformément à leur contrat.

6.5 Interdiction du travail des enfants

Les fournisseurs doivent respecter les dispositions suivantes :

- Ne pas employer d'enfants de moins de l'âge légal de travail tel que défini par les lois locales et les conventions internationales.
- Garantir que les jeunes travailleurs (15 à 18 ans) ne soient pas exposés à des conditions dangereuses ou nuisibles à leur éducation.
- Instaurer des procédures de vérification pour éviter toute implication dans le travail des enfants.

7 | Sécurité de l'information et Intelligence Artificielle Générative

Sword prend la cybersécurité et la protection des données très au sérieux, les considérant toutes deux comme des fondements essentiels de ses services numériques. Sword respecte les normes de sécurité internationalement reconnues, ainsi que les meilleures pratiques, grâce à nos accréditations continues selon les normes ISO 27001 et Cyber Essentials Plus.

Sword réalisera une évaluation des risques de sécurité basée sur les risques pour les fournisseurs, dans le cadre du processus d'intégration et périodiquement par la suite. Les fournisseurs devront se conformer aux principes et politiques suivants :

- Principes et objectifs de sécurité de l'information ,
- Évaluation et gestion des risques,
- Contrôle d'accès,
- Sécurité du réseau,
- Protection des données,
- Réponse aux incidents,
- Continuité des activités et reprise après sinistre,
- Culture de la sécurité, y compris la sensibilisation et la formation,
- Conformité et audit,
- Politique de sécurité de l'information,
- Principes d'utilisation de l'intelligence artificielle générative.

8 | Mécanismes de surveillance et de mise en conformité

Sword Group met en œuvre des méthodes rigoureuses pour garantir le respect de cette charte :

8.1 Audits et inspections

- Réalisation d'audits réguliers chez les fournisseurs pour évaluer la conformité avec les principes de la charte.
- Inspection sur site pour vérifier les conditions de travail et les normes de sécurité.

8.2 Formation des fournisseurs

- Organisation de formations sur les droits humains, la sécurité au travail et les normes éthiques.
- Mise à disposition de ressources pour aider les fournisseurs à améliorer leurs pratiques.

8.3 Signalement et réparation

- Établissement de canaux de signalement anonymes pour permettre aux travailleurs de dénoncer toute violation.
- Développement de plans d'action correctifs en cas de non-conformité.

9 | Engagement mutuel

Sword Group et ses fournisseurs s'engagent à :

- Favoriser un dialogue constructif et transparent.
- Adopter une approche de responsabilité partagée pour prévenir les violations et améliorer les pratiques tout au long de la chaîne de valeur.

ENGAGEMENT DES 2 PARTIES

Sword Group s'engage à respecter cette charte Achats Responsables Fournisseurs / Sous-Traitants / Freelances et à favoriser la transparence et le dialogue avec ses partenaires.

Nom du représentant |

Signature |

Date |

Le partenaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance de cette charte et s'engage à en respecter les principes.

Nom du partenaire |

Nom du représentant |

Signature |

Date |

SWORD

UPGRADE YOUR BUSINESS

SUIVRE SWORD



sword-group.com



[@Sword_Group](https://twitter.com/Sword_Group)



[Sword Group](https://www.linkedin.com/company/Sword-Group)



[@SwordGroup](https://www.facebook.com/SwordGroup)



[Sword Group](https://www.youtube.com/Sword-Group)

Sword Group | 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof - Luxembourg
SE au capital de 9 544 965 € - B168244



contact@sword-group.com